

L'AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e) Madame, Monsieur :

responsable de l'enfant (nom-prénom) :

né(e) le :

autorise la Direction de la culture de la ville d'Antony, à faire donner tous les soins d'urgence à mon enfant, y compris l'anesthésie et l'intervention chirurgicale, ainsi qu'à le faire transporter à la clinique ou à l'hôpital le plus proche du lieu de l'accident.

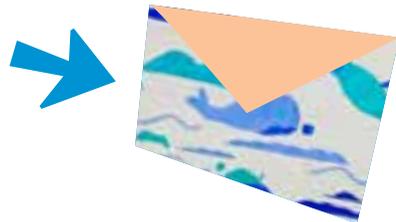
OUI NON

J'autorise mon enfant à rentrer seul du pavillon Bourdeau

OUI NON

Lu et approuvé, Antony, le / /

Signature :



À RENVOYER

à la direction de la culture
Hôtel de ville, BP 60086, 92161 Antony cedex
01 40 96 72 82 / culture@ville-antony.fr



ARTS PLASTIQUES

LES ATELIERS BOURDEAU

2025-2026

LA DÉMARCHE

Les ateliers Bourdeau proposent des cours d'**arts plastiques** pour les enfants de 5 à 17 ans en lien avec la programmation de la Maison des Arts et de plusieurs événements culturels de la ville d'Antony.

L'objectif des ateliers est d'initier le public à une démarche artistique à travers sa propre **créativité**. Pour cela, différentes techniques sont abordées : dessin, peinture, modelage, gravure, photographie.

La visite des expositions permet de développer le sens de l'**observation**, le **sens critique** et la **réflexion** face aux œuvres. Les professeurs sont également à l'écoute des envies des participants. Tout au long des expositions, d'autres actions de sensibilisation à l'art ont lieu à la Maison des arts avec des conférences, des visites guidées, des concerts.



LES HORAIRES

5-7 ANS **MERCREDI**
10H30 - 11H45
13H30 - 14H45
15H30 - 16H45

VENDREDI
16H45 - 18H

8-12 ANS **MERCREDI**
10h30 - 12h
13h30 - 15h
15h30 - 17h

JEUDI
16h30 - 18h
18h15 - 19h45

13-17 ANS **MERCREDI**
17h30 - 19h

VENDREDI
18h30 - 20h

LES TARIFS

Inscription pour une année par personne sauf vacances scolaires :
180 €

À partir du 2^e enfant d'une même famille :
125 €



LA PRATIQUE

Début des cours
mercredi 24 septembre 2025

Lieu des cours
Pavillon Bourdeau | 20, rue Velpeau

Quatre absences répétées, non justifiées, entraîneront l'annulation immédiate de l'inscription. La place vacante sera proposée aux inscrits de la liste d'attente.

Pour tout renseignement
Direction de la culture de la ville d'Antony
01 40 96 72 82 | culture@ville-antony.fr



EXPO 2025

DU 25
AU 29 JUIN
PAVILLON BOURDEAU

Chaque année les ateliers Bourdeau s'exposent à travers les travaux réalisés par les enfants.

VERNISSAGE MERCREDI 25 JUIN À 18H
OUVERTURE DU PAVILLON BOURDEAU
JEUDI 26 JUIN 16H45 - 20H
VENDREDI 27 JUIN 16H45 - 20H
SAMEDI 28 JUIN 14H - 18H
DIMANCHE 29 JUIN 14H - 18H

Direction de la communication 05/2025



ENEZ
DÉCOUVRIR

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Les ateliers Bourdeau dépendent de la Direction de la culture de la Ville d'Antony. Les activités se déroulent au pavillon Bourdeau, 20 rue Velpeau.

INSCRIPTIONS

Participer aux activités n'est possible que si le dossier d'inscription est complet. Pièces à fournir pour valider l'inscription ou la réinscription : le bulletin d'inscription et l'autorisation parentale dûment remplis, et la photocopie de la carte d'identité de l'enfant. Les bulletins peuvent nous être retournés à partir du 25 juin. Les réinscriptions seront traitées en priorité, puis les inscriptions, par ordre d'arrivée. Le chèque libellé à l'ordre de « Mairie d'Antony-Régie service culturel » devra être déposé en mairie à l'issue du cours d'essai et avant le 01 octobre 2025. L'utilisateur ne peut changer son horaire ou son jour de cours sans l'accord préalable d'un responsable.

ABSENCES

Afin de ne pas bloquer une place inutilement, quatre absences répétées, non justifiées, entraîneront l'annulation immédiate de l'inscription. La place vacante sera proposée aux inscrits de la liste d'attente. Le cours étant nominatif, seule la personne inscrite peut se présenter aux cours.

TARIFS

Les tarifs des ateliers Bourdeau sont fixés par le Conseil municipal et sont forfaitaires pour l'année 2025/2026. Les tarifs tiennent compte notamment des vacances scolaires, des jours fériés et des fermetures pour problèmes techniques ou intempéries des équipements. Nous assurons ainsi un minimum de 27 séances annuelles. Les chèques seront encaissés à la reprise officielle des cours. Autres modes de paiement valables : espèces et coupons Pass Hauts-de-Seine (nous prévenir au préalable).

REMBOURSEMENT

Les activités ne sont pas remboursables sauf sur présentation d'un document officiel ou médical dans les 48 heures consécutives à l'arrêt définitif de l'activité pour raison médicale, pour un déménagement ou perte d'emploi et sur présentation de justificatifs (certificat médical, attestation de l'employeur ou nouveau bail). Aucun remboursement partiel ne pourra être envisagé (arrêt momentané de l'activité).

Nous pouvons être amenés à annuler une activité notamment si elle ne réunit pas un nombre suffisant de participants. Dans ce cas, nous procédons à un remboursement des sommes perçues, libérant ainsi les ateliers Bourdeau de tout engagement.

OUVERTURE DES ATELIERS

du mercredi 24 septembre 2025 au vendredi 19 juin 2026
sauf jours fériés et vacances scolaires :
Toussaint : sam. 18 octobre > dim. 2 novembre 2025
Nôel : sam. 20 décembre 2025 > dim. 4 janvier 2026
Hiver : sam. 21 février > dim. 08 mars 2026
Printemps : sam. 18 avril > dim. 03 mai 2026
Ascension du jeudi 14 mai au dimanche 17 mai 2026

ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS

Les enfants non autorisés à rentrer seuls chez eux à la fin des cours, doivent être obligatoirement pris en charge par leurs parents (ou un adulte responsable) en fin de cours.

DROIT A L'IMAGE

L'inscription aux Ateliers Bourdeau implique un consentement tacite sur toute prise de vue de groupes d'enfants sur le lieu d'activité ou lors des événements organisés par les Ateliers ainsi que leur publication sur les supports de communication (brochure, affiche, site Internet) édités par la ville d'Antony. Sur simple demande écrite auprès des ateliers Bourdeau, les représentants légaux peuvent demander à ce que l'image de son (ses) enfant(s) ne soit pas utilisée.

MESURES SANITAIRES

Les cours des ateliers Bourdeau seront organisés dans le respect des mesures sanitaires en vigueur dans l'année. Les parents devront également être attentifs à l'état de santé de leur enfant et garder à la maison un enfant qui a de la fièvre.

AUTRE

Dans le souci d'une pédagogie attentive et respectueuse du rythme de chaque enfant, les ateliers ne pourront accueillir que 8 enfants maximum par séance. Pour les nouveaux inscrits, le premier cours est proposé à titre d'essai. À l'issue de cette séance, toute interruption doit être signalée immédiatement. Le matériel de travail est fourni par la Ville d'Antony. Les participants doivent apporter une blouse ou une vieille chemise à chaque séance (la blouse ne restera pas au pavillon Bourdeau). L'équipe des ateliers Bourdeau décline toute responsabilité en cas de perte ou vol de tout objet de valeur dans ses locaux.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

1
FORMULAIRE
PAR
PERSONNE

Peut être envoyé qu'à partir
du 25 juin 2025
(réponses traitées par ordre d'arrivée)

N'oubliez pas de remplir le verso

Nom de l'enfant :

Prénom :

Sexe : Date de naissance : / / Classe :

Nom du responsable légal :

Adresse :

.....

Tél. dom. : Tél. pro. :

Tél. mob. :

E-mail :

RÉINSCRIPTION INSCRIPTION

HORAIRE SOUHAITÉ

(vous pouvez indiquer choix n°1 et choix n°2)

5-7 ANS

- Mercredi 10h30 Mercredi 13h30
 Mercredi 15h30 Vendredi 16h45

8-12 ANS

- Mercredi 10h30 Mercredi 13h30
 Mercredi 15h30 Jeudi 16h30 Jeudi 18h15

13-17 ANS

- Mercredi 17h30 Vendredi 18h30

Antony, le / /

J'accepte les conditions générales d'inscription :

Signature :

